**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - Vendredi 25 septembre 2020 - 18 h 30**

**Présents :** 25 **Pouvoirs :** 37

Merci à tous pour votre présence.

Tout d’abord je dois excuser Madame le Maire, plusieurs adhérents qui ne pouvaient être présents et surtout Sophie DINET membre du Conseil d’Administration, qui victime d’un accident de vélo ne peut être avec nous.

Cette année s’est déroulée de façon très particulière à cause du Covid mais nous avons battu le record de l’an passé avec 2020 adhérents contre 1879; à noter que la majorité sont toujours des résidents permanents mais l’écart avec les résidents secondaires se réduit. Les renouvellements ont déjà bien commencé.

Nos statuts prévoyant que l’Assemblée Générale se fasse en septembre nous avons avancé de quelques jours par rapport à l’année dernière.

**Nos activités**

- Cinéma : nous avons obtenu que les tickets soient valables aussi bien sur Megève que sur Sallanches. La validité des tickets valables au 1er mars est prolongée de 5 mois.

- La carte du tunnel a toujours un franc succès de même que les entrées au Palais. La validité des tickets que nous avons achetés avant le 14 mars est prolongée de 3 mois et 2 semaines. La date d’achat est indiquée sur le ticket. Il n’y a rien à faire ; la prolongation est automatique.

- A noter que nous avons eu quelques soucis de tickets donnés en trop lors de nos permanences ; seule une personne a eu l’honnêteté de nous les rapporter. Je rappelle que nous tournons grâce à nos fonds propres et ne sollicitons aucune subvention. Je compte donc sur chacun pour être seul bénéficiaire de nos avantages. Il est bien évident que nous ne sommes pas derrière vous pour contrôler et que nous savons très bien que les grands-parents sont heureux de prendre des cartes de luges pour leurs petits enfants. Pour ce cas, pas de problème.

**Présentation du tableau des avantages 2019 - 2020**

Suite à quelques demandes l’an passé, il est proposé d’ajouter : l’entrée piscine pour les enfants adhérents – tarif 2€ **Accord de l’assemblée**

De plus sur commandes spécifiques, proposition d’autres prestations avec la même prise en charge d’environ 20 %. Etant donné qu’il faut acheter les tickets par 50 et que le panachage est autorisé, cela serait un plus pour nos adhérents. A condition que la commande soit anticipée pour que l’achat se fasse lors d’un réapprovisionnement de tickets **Accord de l’assemblée**

Pas de changement aux niveaux des tarifs pour l’instant.

**Présentation** du bilan financier et du budget prévisionnel.

**VOTES**

Bilan moral, Bilan financier et Budget prévisionnel Adoptés à l’unanimité **VOTANTS 62 - POUR 62**

**Questions diverses**- Monsieur TRANCHAND demande si possibilité avec le forfait saison, de bénéficier de 3 coupons pour d’autres stations de Haute-Savoie. Réponse des RM =) non car les tarifs T1 et T2 sont des tarifs spéciaux

- Demande d’explication sur la nouvelle prise en charge du forfait piéton =) c’est la mairie qui s’en occupe. La mise en place est en cours avec la SEM de Rochebrune. Il faudra aller aux caisses du Chamois ou du téléphérique pour faire télécharger le pass sur la carte de résident permanent, secondaire ou travailleur. L’association relaiera les infos.

**CONCLUSION**

Cette année nous ne pouvons pas partager le verre de l’amitié mais nous sommes heureux de vous offrir quelques gourmandises de nos prestataires locaux.

A 19 H 30 la séance est levée

La Présidente,